

Plan économique du Québec

Stimuler l'investissement privé et mettre en œuvre la stratégie maritime

Québec, le 26 mars 2015 – Le Plan économique prévoit des mesures pour stimuler les investissements privés qui contribuent à la vitalité économique du Québec. « Nous mettrons notamment en œuvre la stratégie maritime, sur laquelle s'appuiera le développement de nombreuses communautés au cours des prochaines années », a souligné le ministre des Finances, M. Carlos Leitão.

Stimuler l'investissement privé

Dans un premier temps, le gouvernement investira 160 millions de dollars d'ici 2019-2020 pour, notamment :

- mettre en place un nouveau congé fiscal bonifié pour les grands projets d'investissement;
- implanter la stratégie québécoise de développement de l'aluminium;
- réaliser un nouveau plan d'action gouvernemental en économie sociale;
- appuyer le secteur de l'aérospatiale.

Stratégie maritime

De plus, le Plan économique prévoit des investissements de 1,5 milliard de dollars d'ici 2020 dans le cadre de la stratégie maritime. Parmi les initiatives prévues, signalons :

- 200 millions de dollars pour accélérer les investissements dans les infrastructures portuaires commerciales;
- 400 millions de dollars pour favoriser l'implantation de pôles logistiques avec l'appui de partenaires;
- 450 millions de dollars pour attirer des investissements privés en misant sur les infrastructures logistiques et portuaires;
- 77 millions de dollars pour favoriser l'essor du tourisme maritime;
- 55,5 millions de dollars pour prolonger le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et le bonifier pour les Îles-de-la-Madeleine.

« Cette stratégie mettra à contribution tous les acteurs concernés tant par la mise en valeur et la protection de la ressource marine que par le développement de tous les secteurs de l'industrie maritime. Cette démarche favorisera l'essor économique et la revitalisation des régions du Québec dans le respect de l'environnement et des communautés locales », a mentionné M. Leitão.

Plan Nord et ressources naturelles

La Société du Plan Nord entrera en activité le 1^{er} avril 2015. Dans ce contexte, le gouvernement rendra publique prochainement, dans un plan d'action quinquennal, sa vision sur le développement du territoire nordique québécois.

Dans la même veine, le gouvernement prévoit également, dans son plan économique, des mesures concernant la mise en valeur des ressources naturelles, notamment les mines et les forêts. Cette richesse collective contribue au développement économique et à la création d'emplois dans plusieurs régions.

Ainsi, afin de positionner avantageusement le Québec lors d'un éventuel rétablissement des cours des métaux, le Plan économique prévoit la mise en œuvre de différentes mesures pour favoriser l'exploration minière, dont :

- le report d'un an de la hausse de la tarification des titres miniers;
- la réduction pour deux ans du coût minimum des travaux à effectuer sur un claim;
- le renouvellement du mandat de la Société d'investissement et de diversification de l'exploration minière (SIDEX);
- la prolongation du programme Action-Terrain de la SIDEX.

Une enveloppe budgétaire de 38 millions de dollars est aussi réservée pour améliorer la distribution du gaz naturel en région. À cet effet, la priorité sera accordée au prolongement du gazoduc situé dans la MRC de Bellechasse.

Valoriser la forêt et la faune

Le gouvernement consacrera également 542 millions de dollars en 2015-2016 afin de valoriser la forêt québécoise et la faune, soit :

- 225 millions de dollars pour des travaux sylvicoles;
- 317 millions de dollars pour l'aménagement et la gestion de la forêt.

De plus, un soutien additionnel à la vitalité économique des régions forestières est aussi prévu par l'entremise d'investissements du Fonds Valorisation Bois dans le secteur des pâtes et papiers.

« Les forêts du Québec constituent un patrimoine collectif qui génère un nombre important d'emplois. Le développement durable de cette ressource est donc essentiel pour assurer la pérennité de ces emplois et le développement des régions qui dépendent de cette ressource », a expliqué le ministre.

Favoriser la relève entrepreneuriale

Le gouvernement prévoit également consacrer 51 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour favoriser la relève entrepreneuriale :

- en accordant un soutien additionnel de 6 millions de dollars à la relève et au mentorat;
- en prévoyant un allègement fiscal lors du transfert d'une entreprise entre personnes liées dans les secteurs primaires et manufacturiers pour favoriser la relève familiale.

Investissement dans les infrastructures publiques

Le gouvernement annonce également le devancement pour les quatre prochaines années de 1,4 milliard de dollars de projets d'investissements publics à même l'enveloppe de 88,4 milliards de dollars affectée au Plan québécois des infrastructures 2015-2025. Ce devancement permettra notamment de financer les travaux préalables à la réfection du Palais des congrès de Montréal et à l'élargissement de l'autoroute Henri-IV à Québec.

« Au total, en plus des investissements publics en infrastructures, le gouvernement consacrera 406 millions de dollars additionnels pour stimuler l'investissement privé au cours des cinq prochaines années », a conclu M. Leitão.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270